

Date de la convocation : 13/05/2022

Date d'affichage : 13/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 du mois de mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 18 / 22.

Votants : 20 / 22.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Garetti, Grillot, Heraud, Longinotti, Moulin, Ronze, Vossier.
Mesdames Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle, Mondon.

Absents : Mesdames Monterrat, Mourvillier.

Excusé : /.

Procurations : Madame Aguessy à Madame Liabeuf – De Monsieur Lourdin à Madame Chaintreuil -

Monsieur Grillot a été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°1

Objet : Certificats d'Economies d'Energies : Adhésion à la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED.

Monsieur Grillot expose que le SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, essentiellement dans le champ de l'efficacité énergétique.

Compte tenu des éléments, le Conseil Municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le règlement de la « Compétence Efficacité Energétique » de Territoire d'énergie Drôme – SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Il décide d'adhérer à la formule « Energie Plus » de cette même compétence.

Délibération n°2

Objet : Sollicitation d'une subvention aux travaux d'économies d'énergie - Aide financière pour le projet intitulé : Mise en conformité des installations électriques des ERP avec passage en éclairage LED.

Monsieur Grillot expose que la première tranche consiste à passer en LED le couloir central de l'école élémentaire, la salle de judo, le terrain d'honneur, les vestiaires et le hall du gymnase pour un montant global estimatif de l'opération de 48 924.72 euros.

Le Conseil Municipal décide (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT.

Délibération n°3

Objet : Groupement de commande relatif à l'élaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.

Rapporteur : Monsieur Barneron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le choix de la commission de suivi de poursuivre sans report la démarche de groupement relative à l'élaboration des schémas communaux de DECI et notamment l'attribution des marchés en cours avant le mois de juillet. Il approuve également l'avis de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché d'études relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et de modélisation du fonctionnement d'équipements de DECI au bureau d'études NALDEO pour un montant de 639 585,50 euros H.T. Il autorise le représentant du mandataire, le SIEH, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'attribution du marché relative à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et de modélisation du fonctionnement d'équipements de DECI et au démarrage des prestations. Pouvoir est également donné au représentant du mandataire SIEH, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'attribution des marchés relatifs à la réalisation des schémas communaux de DECI et au démarrage des prestations. Le Maire et les représentants de la commune au sein de la commission de suivi du groupement de commande sont autorisés à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des prestations envisagées.

Délibération n°4

Opération ; Electrification - Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter un habitat collectif de 12 logements, situé quartier les haillons, à la demande de la société Immobilière VALRIM, à partir du poste GODARD.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 19 – Contre : 1 Madame Miserolle – Abstention : 0) approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération. Il décide de financer la part communale de 11 727.70€ et donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

CONTRATS A DUREE DETERMINEE			
SERVICES	Grades	Temps à supprimer (3)	Temps créés au 01/09/2022 (4)
CLSH	Adjoint territorial d'animation	14,65	14.56
	Adjoint territorial d'animation	8,95	8.91
	Adjoint territorial d'animation	24,22	20.64
	Agent social	6,60	6.54
	Agent social	28.20	28.03
	Adjoint territorial d'animation	18,73	19.69
	Adjoint territorial d'animation	0 car gestion ARCHER	5.74
	Adjoint territorial d'animation	0 car gestion ARCHER	5.74
Total		101.35	109.85

SERVICES	Grades	Temps à supprimer	Temps créés au 01/09/2022
Ecole maternelle	Adjoint d'animation	15,24	15.13
Ecole maternelle	Adjoint d'animation	5,68	
Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	14,62	14.33
Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	14,31	28.81
Ecole maternelle	Adjoint d'animation	29,92	21.00
Ecole maternelle	ATSEM Principal de 1ère classe	18,03	17.85
Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	7,57	7.49
Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	28,49	29.19
Total		133.86	133.80

Au regard des nécessités des services, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les suppressions de postes, colonne 3 en vue des créations de postes mentionnés colonne 4 à compter du 01/09/2022.

Délibération n°6

Objet : Lancement d'une consultation d'électriciens – Marché de travaux.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'électriciens et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Vente de la maison Vallier – Stationnements.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) donne un accord de principe pour conclure la vente de 3 places de stationnement au prix unitaire de 1 500.00 euros, ce qui représente pour les 3 niveaux de la maison Vallier la somme totale de 4 500.00 euros. Le maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires en vue d'une cession régulière et à signer la vente des 3 places ainsi que tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), Monsieur Barneron présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **'Allée des Justes' : Abattage d'arbres et entretien général.**
- **Diagnostic visuel sur la structure de 3 bâtiments communaux.**

Eco pâturage

Monsieur Vossier expose que ce projet avance. Une convention a été signée avec l'entreprise 'Agri'parc'. L'inauguration est prévue sur site le 1^{er} juin à 18h30, ce qui permettra un temps d'échanges. Une information sera adressée aux riverains.

Concert à l'église de Peyrins

Monsieur Vossier : un concert solidaire est organisé par la Paroisse et l'Association Plaire. La Chorale 'Delisse Canto et Ambraze' se produira en soutien à l'Ukraine le 4 juin à 20h00.

Elections législatives

Monsieur Vossier : les élus sont invités à noter leurs disponibilités pour les 2 tours les 12 et 19 juin 2022.

Course d'orientation :

Madame Lopes : L'inauguration est prévue le 24 juin 2022.

Forum des idées

Madame Grillot : ce forum sera ouvert aux habitants le 11 juin en présence de Nans LECLERC.

Planning :

- 9H30 : temps d'échanges.
- Pause méridienne conviviale. Un apéritif sera suivi d'un repas partagé.

La date du 18 juin est destinée aux jeunes qui ont atteint l'âge de 10 ans. Cette journée se destine également aux 16 / 25 ans.

Après-midi du jeux

Madame Durand : les jeunes seront accueillis à la salle des fêtes le 5 juin 2022 pour un après-midi 'jeux'. (Jeux de plateau, d'imitation, de construction...).

Allée des Justes de la Nation

Prévoir avec la famille de Madame Chesneau un panneau commémoratif afin de conserver l'histoire de cette allée.

Diagnostic des bâtiments de Saint-Ange

Monsieur Barneron présente les conclusions de l'étude réalisée par le Bureau « Louison Structures », notamment en page 10. Les fondations, qui correspondent à l'épaisseur du mur, ne sont pas assez larges au vu des descentes de charges. Les fissures qui se sont créées, sont liées : au tassement des sols et à sa faible résistance de sol d'assise, aux excès de charges verticales, à la mauvaise constitution des liants ou une perte d'adhérence entre les pierres, aux poussées des terres pour l'ancienne cure.

Monsieur Bouchon a relevé qu'il faut également agir vite pour la cure car les mouvements et fissures ont déstabilisé le bâtiment. Les coûts sont très élevés.

De même, page 12 du rapport, une piste est proposée pour l'ancienne cure qui possède des murs relativement hauts, ces derniers pourraient être réduits en hauteur ce qui permettrait de récupérer des potentiels de charges pour laisser place à une dalle, cela reste à étudier. Mais compte tenu de son état général, la démolition reconstruction est à envisager.

Monsieur Barneron invite les élus à constater les dégâts sur le mur situé à l'est de la cure.

BAFA Citoyen

Madame Chaintreuil : L'objectif de ce dispositif est de former les jeunes à l'animation et leur permettre un premier accès à l'emploi. Ce dispositif permet d'aider les familles à financer une formation dans une période de vie où les dépenses sont importantes pour elles. En échange, ils seront invités à participer à des actions citoyennes envers les peyrinoises et les peyrinois. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif il convient d'être Peyrinois et avoir entre 16-25 ans. Le nombre de candidats est limité à 3 par an. Chaque jeune devra effectuer 40h00 de bénévolat dans la vie locale de Peyrins. Une participation de 50€ sera demandée lors de l'inscription au stage de formation générale. La commune prendra en charge le reste du financement du stage général.

Distribution du Bulletin Municipal de Peyrins

Ce bulletin comprend deux documents :

- Un questionnaire lié à l'Analyse des Besoins Sociaux.
- Un appel à idées au titre de la participation citoyenne.

Le prochain conseil municipal se réunira le 16 juin 2022.

**Le Maire,
Philippe BARNERON.**

